

Définition de la Police

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0068

SourceBoite_018-2-chem | Police. Principes généraux.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

de Walter
Le 16 de jan.
1768

68

De' finition de la Polie.

"La Polie est de l'attention du Prince
et de la magistrature à maintenir l'ordre.
De ces ~~deux~~ devoirs l'un est de veiller à ce qui
conviendrait à la sûreté, à l'utilité et
à la commodité publique; et l'autre qui est
l'utilité ou le bien de la communauté
à laquelle elle lui est due. Le souverain par
le sage usage de son autorité a l'ordre et
l'activité, il crée la tranquillité, l'ordre et
la concordance entre les citoyens."

BnF
MSS

